
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE
DE RECRUTEMENT DE L'ETAT

Ouagadougou, le 22 MAI 2020

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 20-0286 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidates dont les noms suivent, précédemment placées sur la liste d'attente au concours direct de recrutement de **dix (10) élèves Contrôleurs des Eaux et Forêts/Femmes, session 2019**, sont déclarées admises en remplacement de candidates défailtantes.

Ce sont :

ADMISES

RANG	NOM ET PRENOM(S)	RECEPISSE	N° CNIB	DATE_NAISS.
1°	KINI PELAGIE	000500	B8113125	09/10/96
2°	DISSA SITA	000504	B5397550	23/06/96

Arrêté la présente liste à deux (02) admises.

DEFAILLANTES

RANG	NOM ET PRENOM(S)	RECEPISSE	N° CNIB	DATE_NAISS.
2°	BANDE RASMATA	001085	B8935936	14/07/99
5°	SORE AWA	000005	B12221369	22/04/91

Arrêté la présente liste à deux (02) noms.

Les candidates déclarées admises sont invitées à prendre attache avec l'École Nationale des Eaux et Forêts (ENEF), dans les plus brefs délais.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général



Souleymane LENGANE
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon